

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
26 juin 2018

Date d'affichage
9 juillet 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Séance du 2 juillet 2018

Le lundi 2 juillet 2018 à 20h30, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Sylvie VACHON, (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), Didier CHALAS (procuration donnée à Gérard CROZIER).

Etaient absents : Marlène DE FROIDCOURT.

Secrétaire de séance : Marie-Cécile SEGUIN.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE
BAIL A CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA SARL
AQUARIUM DES TROPIQUES.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AC 437 située route de Crest sur laquelle sont édifiées deux constructions dont notamment un bâtiment à usage d'aquarium exploité par la SARL Aquarium des Tropiques en vertu d'un bail commercial.

Considérant la proposition de la SARL Aquarium des Tropiques de développer son activité et ce, en agrandissant le bâtiment à ses frais,

Considérant que ce projet de développer son activité touristique et économique sur le territoire de la commune présente un intérêt pour la commune d'Alex,

Considérant que ce projet nécessite la signature préalable d'une promesse de bail à construction nécessaire à l'accomplissement des démarches préalables à l'obtention de toutes les autorisations administratives requises,

Monsieur le Maire soumet donc une proposition de bail à construction pour une durée de 30 ans portant sur un terrain sis 23, route de Crest, la Butte, cadastré AC 437, l'emprise sera prochainement délimitée par un document d'arpentage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de bail à construction avec la SARL Aquarium des Tropiques en vue de l'agrandissement de l'aquarium et à prendre toutes les dispositions pour respecter les engagements pris par la Commune.

PREND ACTE qu'il s'agit d'une promesse et que la signature authentique du bail sera présentée en amont, pour validation à l'assemblée délibérante

Délibération approuvée à l'unanimité.


Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER